

Politmoniteur

Aperçu Session d'Automne 2025

Date de publication : 27.08.2025



Aperçu de Session

Divers

- | | | | |
|--------|----------------------|--|---|
| 08.09. | Conseil des
Etats | 25.046 Objet du Conseil fédéral
Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats |  |
|--------|----------------------|--|---|

Droit de cartels

- | | | | |
|--------------|----------------------|--|---|
| 08.09. | Conseil des
Etats | 23.047 Objet du Conseil fédéral
Loi sur les cartels (LCart). Modification |  |
| evtl. 11.09. | Conseil
national | Etat : En commission du Conseil des Etats | |

Position : Constructionsuisse soutient avec d'autres associations économiques bâtières expressément la décision du Conseil national lors de la session d'été et recommande au Conseil des États de suivre la proposition – en ce qui concerne les art. 5 et 7 LCart (accords en matière de concurrence et contrôle des abus).

L'économie suisse soutient fermement les objectifs du droit des cartels : il faut éviter de restreindre la concurrence et garantir ainsi son bon fonctionnement, principe fondamental de notre économie de marché. Pour cela, il faut une loi sur les cartels forte, conforme aux principes de l'État de droit et applicable. La pratique actuelle des autorités de la concurrence s'est toutefois éloignée de cette mission fondamentale. Au lieu de se fonder sur les conséquences effectives d'un comportement sur la concurrence, c'est la forme d'un accord qui est examinée. Ainsi, certains types d'accords sont automatiquement considérés comme illicites – même s'il est prouvé qu'ils n'ont pas d'effets dommageables concrets. Cela crée ainsi une insécurité juridique considérable, notamment pour les PME, et entrave des coopérations économiquement pertinentes – tels que des achats groupés, des projets de recherche ou des pools d'assurance, par exemple.

Nous ne préconisons nullement un retour à l'époque des cartels, mais plutôt une rectification de la législation visant à préciser la volonté initiale du législateur et à replacer l'application par trop zélée des règles par les autorités dans un cadre approprié. Dans le cadre du processus parlementaire, l'économie s'est systématiquement engagée en faveur du retour à une analyse d'impact au cas par cas.

Construction & gestion durables

- | | | | |
|--------|---------------------|---|---|
| 09.09. | Conseil
national | 25.3930 Motion Schlatter (VERT-E-S/ZH)
Pour le prélèvement d'une taxe à la source sur toutes les PFAS
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible |  |
|--------|---------------------|---|---|

Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3906** Motion Rechsteiner (M-E/Al)
PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3902** Motion Vincenz-Stauffacher (PLR/SG)
Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS
Etat : Déposé



Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3801** Motion Schaffner (pvl/ZH)
Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3797** Motion Docourt (PSS/NE)
Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

erg. 09.09. Conseil national **25.3411** Motion Hübscher (UDC/ZH)
Autoriser la construction de certaines infrastructures énergétiques
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

erg. 09.09. Conseil national **25.3113** Motion Ruch (PLR/VD)
Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités existants situés hors zone à bâtir
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Construction & gestion durables

erg. 09.09. Conseil national **25.3088** Postulat Imark (UDC/SO)
Réexamen de l'encouragement aux installations photovoltaïques
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

erg. 09.09. Conseil national **23.4017** Motion Feller (PLR/VD)
Exploiter le potentiel de l'agrivoltaïsme. Autoriser la transformation et le stockage de l'énergie renouvelable produite par des installations solaires
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

10.09. Conseil national **25.3943** Motion CEATE-CN
Stratégie globale de stockage de l'énergie et plan d'action
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Adjudication

10.09. Conseil des Etats **25.3676** Interpellation Wicki (PLR/NW)
Collaboration partenariale. Rôle de modèle des entreprises et unités administratives fédérales
Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse salue les questions posées dans l'interpellation. Face à la complexité croissante des projets de construction et de rénovation et aux objectifs fixés par la loi dans le domaine de l'économie circulaire, du climat et de l'énergie, une collaboration partenariale est nécessaire dès le début. Cela permet également de poser les bases pour de nouveaux modèles de déroulement en partenariat.

Adjudication, Construction & gestion durables

- | | | | |
|--------|------------------|---|---|
| 10.09. | Conseil national | 25.3426 Motion CEATE-CN
Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible |  |
|--------|------------------|---|---|

Position : Remarque : la motion de la CEATE-E 25.3422 de même teneur a été traitée lors de la session d'été.

En principe, le secteur de la construction estime qu'il est important et pertinent que les pouvoirs publics jouent un rôle de modèle. Constructionsuisse plaide pour la suspension de travaux parallèles ou supplémentaires à ce stade. Pour cette raison, Constructionsuisse salue l'intervention du conseiller fédéral Albert Rösti lors des débats du Conseil des Etats, session d'été.

Selon l'association faîtière, les bases pour le «renforcement de la production de matériaux de construction durables lors des appels d'offres publics» exigé par la commission sont déjà en place et il est important que si la motion est transmise par le Conseil national, ce travail - également de l'OFEV et de la KBOB - soit renforcé.

Parallèlement, ces bases invitent les maîtres d'ouvrage publics à assumer leur rôle d'exemple à un rythme plus soutenu, pour atteindre l'objectif fixé en matière de protection du climat et d'économie circulaire. La LMP révisée et l'AIMP ont créé les bases pour mettre l'accent sur la qualité, et donc sur la durabilité, plutôt que sur le prix.

Divers

- | | | | |
|--------------|-------------------|---|---|
| 10.09. | Conseil des Etats | 25.441 Initiative parlementaire CSSS-CE
La durée maximale d'indemnisation du chômage partiel devrait |  |
| 18.09. | Conseil national | pouvoir être prolongée de douze au lieu de six périodes de décompte
Etat : En commission du Conseil des Etats | |
| evtl. 24.09. | Conseil national | | |
| 24.09. | Conseil des Etats | | |

Aménagement du territoire

- | | | | |
|--------|-------------------|--|---|
| 10.09. | Conseil des Etats | 25.040 Objet du Conseil fédéral
Message sur les immeubles civils 2025
Etat : Attribué à la commission compétente |  |
|--------|-------------------|--|---|

Divers

- 11.09. Conseil national **24.4420** Motion Hegglin (M-E/ZG)
Prestations préalables relatives aux territoires d'exploitation. Assurer la sécurité juridique
Etat : En commission du Conseil national



Position :

Constructionsuisse propose également au Conseil national d'adopter la motion. Le Conseil des Etats a adopté la motion lors de la session de printemps.

À la fin de l'été 2024, le Tribunal fédéral a rendu une décision qui a eu des répercussions importantes sur le secteur de la construction : contrairement à la pratique antérieure, il n'est désormais plus possible en Suisse d'inscrire à l'avance une servitude au registre foncier pour les projets d'exploitation de matières premières primaires afin de garantir les droits d'exploitation et de mise en décharge. Les parties ont besoin d'une sécurité juridique précoce pour de tels projets. Entre la déclaration d'intention des parties concernées, l'inscription au plan directeur cantonal et la modification du plan de zone au niveau communal, il faut généralement compter au moins dix ans. Au cours de cette phase, les entreprises investissent des sommes à six ou sept chiffres. La nouvelle jurisprudence empêche de garantir ces investissements à un stade précoce. D'autre part, les propriétaires fonciers subissent une pression croissante lorsqu'ils veulent défendre leurs intérêts dans les processus politiques communaux sans garantie du registre foncier. De plus, les agriculteurs perdent la possibilité de définir dès le départ les conditions-cadres d'une exploitation dans le cadre d'un partenariat. Il faut s'attendre à une baisse significative du nombre de demandes d'extraction de gravier, de remblayage ou de création et d'exploitation d'une décharge dans toute la Suisse. Si l'approvisionnement national est remis en question, il faudra importer des matières premières, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique, économique et social.

Divers

- 15.09. Conseil des Etats **25.3624** Motion Schmid (PLR/GR)
Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion. Le secteur de la construction a besoin d'un nombre suffisant de spécialistes bien formés pour faire avancer la modernisation du parc de bâtiments et d'infrastructures. Parallèlement, les entreprises seront déchargées, ce dont l'organisation faîtière se félicite.

Divers

- 22.09. Conseil des Etats **25.3631** Interpellation Wicki (PLR/NW)
Le projet Cargo sous terrain est la solution pour faire face à l'augmentation prévue du transport de marchandises
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse salue l'interpellation et les questions qu'elle pose.

Divers

23.09. Conseil national **25.3585** Motion CdF-CN
Base légale pour une aide de la Confédération en cas de catastrophe
 Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse soutient la motion. Des règles claires sur les procédures et les compétences en rapport avec les prestations fédérales en cas de catastrophes naturelles sont judicieuses selon l'organisation faîtière.

Divers

erg. 23.09. Conseil national **24.3549** Motion Blunschy (M-E/SZ)
Supprimer les obstacles à la succession d'entreprise, en éliminant notamment les inconvénients par rapport à la création d'entreprise
 Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

25.09. Conseil des Etats **25.3953** Motion CTT-CE
Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire
 Etat : Déposé



Construction & gestion durables

25.09. Conseil des Etats **25.3868** Motion Crevoisier Crelier (PSS/JU)
Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels
 Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

25.09. Conseil des Etats **25.3865** Motion Moser (pvl/ZH)
Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles
 Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

- 25.09. Conseil des Etats **25.3746** Motion Graf (VERT-E-S/BL)
Taxe à la source sur toutes les PFAS
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

- 25.09. Conseil des Etats **25.3708** Motion Z'graggen (M-E/UR)
Stratégie pour une transformation de qualité dans les agglomérations et les zones à densifier
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

- 25.09. Conseil des Etats **25.3707** Postulat Dittli (PLR/UR)
Utilisation des terrains ferroviaires de réserve dans les centres urbains
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

- 25.09. Conseil des Etats **22.3953** Motion Munz (PSS/SH)
Procédure d'autorisation accélérée pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Construction & gestion durables

- 25.09. Conseil des Etats **22.451** Initiative parlementaire Pfister (M-E/ZG)
Nouvelle loi sur le CO2, concise et efficace
Etat : Fin des discussions en commission du Conseil des Etats

